



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

médecine scolaire et universitaire

Question écrite n° 18587

Texte de la question

M. Jacques Masdeu-Arus appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur les inquiétudes de nombreux lauréats des concours d'infirmières scolaires organisés par les différentes académies du pays. En effet, un grand nombre de personnes ayant passé avec succès les épreuves de ces concours ne trouvent aucune affectation et risquent de perdre le bénéfice de leur inscription sur la liste des admis au concours avant même d'avoir pu mettre en pratique leurs connaissances. C'est ainsi qu'à la suite de l'organisation d'un concours d'infirmière scolaire par l'académie de Versailles, au titre de l'année 1998, seuls 54 postes budgétaires ont été en définitive attribués - les bénéficiaires étant essentiellement les lauréats du concours interne - alors que 122 postes étaient proposés à l'origine et qu'un nombre équivalent de candidats avait passé avec succès les épreuves. La différence entre le nombre de postes mis au concours et le nombre de postes vacants est donc particulièrement préoccupante. Un grand nombre de personnes qui s'étaient investies dans la préparation d'un concours éprouvent une réelle déception et risquent de ne pas pouvoir trouver un emploi alors que les collèges et les lycées manquent de personnel infirmier qualifié. En conséquence, il lui demande de bien vouloir mesurer l'ampleur de ce problème et prendre les mesures nécessaires pour, qu'à l'avenir, de telles situations ne puissent pas se reproduire. Il serait ainsi souhaitable de permettre l'établissement d'une meilleure adéquation entre les postes offerts au concours et le nombre des postes à pourvoir.

Texte de la réponse

Les opérations de nomination des lauréats des concours d'infirmier, session 1998, se sont globalement bien déroulées sur l'ensemble du territoire national. En particulier, chaque lauréat s'est vu proposer une affectation par les services académiques compétents, même si dans l'académie de Versailles les services rectoraux ont rencontré certaines difficultés à l'occasion des propositions d'affectation. S'agissant donc plus précisément de la situation des 123 lauréats du concours d'infirmier de l'académie de Versailles, certains d'entre eux se sont vu proposer prioritairement des postes situés en zone de prévention contre la violence et/ou comportant un internat. Ils n'ont pas tous répondu favorablement : certains lauréats, par ailleurs agents contractuels sur des postes dans d'autres départements de l'académie, ont refusé ces affectations. Le rectorat, en raison du contexte difficile de l'académie, a souhaité avoir un entretien individuel avec chaque candidat et s'est engagé à lui faire une nouvelle offre d'affectation. A ce jour, 107 lauréats (soit quarante-six lauréats du concours interne et soixante et un lauréats du concours externe) ont pu être nommés dans ces conditions, quatre lauréats n'ayant pas encore définitivement accepté le poste proposé. Ces dernières nominations interviendront au fur et à mesure des vacances au cours du premier trimestre éventuellement et, au plus tard, dans les mois qui suivront. Par ailleurs, douze lauréats des concours interne et externe ont renoncé définitivement au bénéfice de leur concours. Il est par ailleurs précisé que les lauréats du concours inscrits en liste principale ne peuvent en aucun cas perdre le bénéfice de ce concours, sauf s'ils refusent l'offre d'affectation que l'administration est réglementairement tenue de leur faire.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Masdeu-Arus](#)

Circonscription : Yvelines (12^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18587

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée le : 31 août 1998, page 4764

Réponse publiée le : 28 décembre 1998, page 7080